

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 07/04/2011**

L'an deux mille onze,
Le SEPT AVRIL deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 30/03/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier, M. CABART Jean-Claude, M. EL KHIDER Mustapha

Absents : Mme SAINT - PIERRE Valérie

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 11/04/2011

**OBJET : REGULARISATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN
AGENT COMMUNAL
N° 1130**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que l'adjoint technique de 2^{ème} classe, titulaire depuis le 01/04/1984 occupe un poste d'agent d'entretien en qualité de titulaire et ce, à 26h hebdomadaire.

Considérant que cet agent effectue régulièrement des heures Supplémentaires.

Considérant qu'il convient de régulariser la situation en augmentant son temps de travail de 3 h par semaine. Elle passera de 26 heures à 29 heures /35 à compter 1^{er} Mai 2011.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 mars 2011 du Centre de Gestion de la Marne.

Considérant que par courrier en date du 21/02/2011, elle a donné son accord pour une augmentation de son temps de travail de 3 heures, à partir du 1er Mai 2011 passant ainsi de 26 h00 à 29h00.

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 1^{er} Mai 2011 et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 29 heures à compter du 1^{er} Mai 2011.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter le temps de travail de cet adjoint technique de 2^{ème} classe de 3h hebdomadaires.

Elle passera de 26 heures actuellement à 29 heures hebdomadaire, et ce, à compter du 1er Mai 2011.

PRECISE que :

- le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 26 heures est supprimé à compter du 1er Mai 2011,

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 29 heures est créé à compter du 1er Mai 2011.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2011

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX

Le Maire,

Roland LECLERE.